BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 194

## 09 – ARIÈGE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

## Ventes et cessions

414 948 950 RCS Foix.
**BUREAUX EVOLUTION.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 250000.00 EUR.
*Adresse :* ZA Gabriélat Rue du Crieu, 09100 Pamiers.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION SOCIETE ABSORBANTE : BUREAUX EVOLUTION Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros, Ayant son siège social sis Rue du Crieu, Gabrielat – 09100 PAMIERS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX sous le numéro 414 948 950, Représentée par son Président, la société ALTEYA, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Thierry CHETIOUI, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes. SOCIETE ABSORBEE : BSM Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, Ayant son siège social sis ZAC des Landes, 23 Boulevard des Landes – 31800 ESTANCARBON, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 837 956 598, Représentée par son Président, Monsieur Benjamin MONDON. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société BSM dont la transmission à la société BUREAUX EVOLUTION est prévue : Montant de l'actif : 981 159 euros. Montant du passif : 725 646 euros. Actif net apporté : 255 513 euros. 2 . Augmentation du capital social de la société BUREAUX EVOLUTION, société absorbante. En rémunération de l'apport, la société BUREAUX EVOLUTION, société absorbante, procédera à une augmentation de capital de 25 000 euros, par création de 100 actions nouvelles de 250 euros nominal chacune, attribuées à l'associé unique de BSM. 3. Rapport d'échange La valeur des sociétés ayant été retenue comme suit : BSM : 150 000 euros, BUREAUX EVOLUTION : 1 500 000 euros, le rapport d'échange est fixé à 1 action nouvelle de BUREAUX EVOLUTION pour 10 actions de BSM. 4. Prime de fusion Une prime de fusion de 125 000 euros sera inscrite au passif de la société absorbante. 5. Dépôt du projet de fusion. Le projet de fusion établi le 19/02/2026 a été déposé 23/02/2026 au nom de la société BUREAUX EVOLUTION, Société Absorbante, au Greffe du Tribunal de Commerce de FOIX. Le projet de fusion établi le 19/02/2026 a été déposé 23/02/2026 au nom de la société BSM, Société Absorbée, au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. Conformément à la réglementation en vigueur, cet avis est publié au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'opération. Pour avis, Le représentant légal..